



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à la séance ordinaire qui se tiendra à la salle des délibérations du conseil municipal le 27 janvier 2025, à 19 h, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies statuera sur une demande d'usage conditionnel, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

USAGE CONDITIONNEL NUMÉRO 2024-0460
Propriété située au 592 route 131, sur le lot 4 924 960

Ladite demande d'usage conditionnel visant à remplacer un usage dérogatoire existant (C104) vise à permettre au bâtiment sis au 592 route 131 situé sur le lot 4 924 960, l'exercice de l'usage par un bureau d'entreprise sans activités industrielles ni entreposage (C505).



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande d'usage conditionnel en se présentant à la salle des délibérations du conseil municipal le 27 janvier 2025, à 19 h, au 225, boulevard Antonio-Barrette à Notre-Dame-des-Prairies.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 9 janvier 2025.

Nancy Bellerose

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière